

Le docteur GEORGE C. FAIRFIELD PORTAGE—NEEPAWA

Question: Vous serait-il possible de vous procurer le nombre de placements dans les différentes régions au cours de l'année 1957-1958?

Réponse: En étudiant les chiffres suivants, il faut remarquer que le programme de placements a débuté en Colombie-Britannique, en Alberta et dans le Sud ontarien au début de l'année financière 1957-1958. Cependant, en ce qui concerne le Manitoba, le programme a débuté en octobre 1957.

Les *placements permanents dans les villes* effectués au cours de l'année 1957-1958, grâce aux efforts des fonctionnaires chargés du placement en rapport étroit avec le Service national de placement, de candidats soigneusement choisis s'établissent ainsi qu'il suit: Colombie-Britannique, 66; Alberta, 15; Manitoba, 12; Sud ontarien, 15. Ces chiffres ne comprennent pas les emplois que les Indiens ont obtenus par eux-mêmes ou grâce aux efforts du surintendant des Affaires indiennes travaillant par l'intermédiaire des agences. Les renseignements à ce sujet ne sont pas encore disponibles, mais nous espérons obtenir prochainement les chiffres concernant cet aspect du programme. Sont également exclus les placements temporaires effectués par le fonctionnaire chargé du placement pour évaluer les capacités de candidats qui ne savent pas quel genre de travail ils désirent mais qui souhaitent travailler. Quand cela est possible, des bureaux pour l'évaluation de l'aptitude professionnelle sont utilisés afin d'aider les Indiens à choisir leur carrière.

Les *placements saisonniers dans les régions rurales* effectués au cours de l'année 1957-1958 grâce aux efforts des fonctionnaires chargés du placement s'établissent ainsi qu'il suit: Colombie-Britannique, 27; Alberta, 617 (ce chiffre comprend plus de 200 Indiens placés dans les exploitations betteravières du sud de la province), Manitoba, 46 (au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 1958); Sud ontarien, 60.

A titre de comparaison, les chiffres de 1958-1959 sont fournis. Il faut remarquer à ce sujet que des fonctionnaires chargés du placement ont été nommés pour le Nord ontarien et le Québec en septembre 1958.

Les *placements permanents dans les villes:* Colombie-Britannique, 80; Alberta, 24; Manitoba, 7 (16 autres attendaient encore d'être placés le 31 mars 1959; depuis, 12 d'entre eux ont été placés); Sud ontarien, 42. Les chiffres du Nord ontarien et du Québec pour l'année 1958-1959 sont insignifiants car les programmes ne faisaient que commencer à se concrétiser dans ces régions, grâce à la coopération que les fonctionnaires chargés du placement ont obtenue du Service national de placement, des employeurs, des syndicats, du personnel des agences, des bandes et de leurs conseils.

Les *placements saisonniers dans les régions rurales:* Colombie-Britannique, 141; Alberta, 1228 (y compris environ 1,000 travailleurs dans les exploitations betteravières); Manitoba, 62; Sud ontarien, 45.

En étudiant les chiffres concernant les placements dans les villes, on ne doit pas oublier que bien plus de candidats se sont inscrits au programme de placement en Colombie-Britannique et dans le Sud ontarien à la suite de cours de formation professionnelle que ce ne fut le cas jusqu'à maintenant dans les autres régions. Cela tient à ce qu'il y a plus d'Indiens étudiant en Colombie-Britannique et dans le Sud ontarien qui ont atteint un niveau d'études suffisant pour recevoir une formation professionnelle qu'il n'y en a ailleurs. Deuxièmement, de nombreux étudiants indiens, en particulier ceux qui ont suivi des